



ABANDON DE POSTE ET DEMARRER UN AUTRE EMPLOI

Par **FATIMA1038**, le **26/06/2011** à **21:40**

BONJOUR

POURRIEZ VOUS ME DIRE SI JE PEUX FAIRE UN ABANDON DE POSTE ET DÉMARRER UN NOUVEL EMPLOI. JE SUIS ACTUELLEMENT EN CONGE PARENTAL ET NE SOUHAITE PAS REPRENDRE MON ANCIEN TRAVAIL. J'AI FAIT UNE DEMANDE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE QUI M'A ÉTÉ REFUSE.SI JE FAIS UN ABANDON DE POSTE, POURRAIS-JE PRÉTENDRE DE TOUCHER LES INDEMNITÉS D'ASSEDICS ET DE LICENCIEMENT?
MERCİ POUR VOTRE REPONSE.

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **14:38**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Mais en plus, vous ne précisez pas quand vous envisagez l'abandon de poste car si c'est pendant le congé parental, je ne vois pas quelle forme il pourrait prendre...

Par **FATIMA1038**, le **27/06/2011** à **14:55**

bonjour

en faite je pense cesser mon congé parental puis par la suite faire un abandon de poste et j'ai une entreprise qui souhaite me prendre en cdd pendant mon abandon de poste est ce que c'est possible ?

Merci de me répondre.

CORDIALEMENT.

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **15:24**

Pendant le congé parental, ce n'est pas possible et même après son terme puisque vous ne seriez pas libre de tout engagement, le contrat de travail n'étant pas rompu...
Le mieux est de démissionner en respectant le préavis ou en essayant de conclure un accord écrit avec l'employeur comme quoi vous êtes dispensée de l'effectuer à votre demande...

Par **FATIMA1038**, le **27/06/2011** à **21:56**

Merci pour votre sérieux et vos réponses qui m'ont bien éclairée.
CORDIALEMENT.

Par **stefzic**, le **27/02/2014** à **19:18**

bonsoir
je suis actuellement en cdi depuis 4 ans dans une entreprise et en congé.
je doit reprendre mon boulot le 3 mars mais je ne me présenterais pas vu que je me fait licencier pour abandon de poste(mon patron est au courant).
on me propose de faire un remplacement de une semaine dans une autre société.
puis je accepter cette offre sachant que ça m'embête de refuser étant donné qu'il y a possibilité d'avoir un CDI par la suite.

en vous remerciant

Par **P.M.**, le **27/02/2014** à **19:23**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...